

11/05 : Plan de Reprise d'Activités (PRA) de l'agglomération – Point sur l'offre de mobilités du territoire -

A compter du lundi 11 mai, date à laquelle le Gouvernement a décidé de lever la période de confinement mise en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, l'agglomération du Cotentin met en œuvre son PRA afin de garantir la reprise progressive de ses services. Conformément aux annonces de l'Etat et à la réouverture partielle des écoles maternelles et primaires prévues le 12 mai, la collectivité priorise son action sur les services liés à la Petite Enfance, l'Education, la Garderie et le Périscolaire ainsi que le transport d'enfants en lien avec les communes de notre territoire. Plus globalement, ce CP explicite la remise en selle de l'ensemble des mobilités à l'échelle du Cotentin.

Transports scolaires :

- Pour les établissements scolaires du 1^{er} degré : cette reprise est programmée le mardi 12 mai pour le transport non urbain ;
- Pour les collèges: elle s'effectuera le lundi 18 mai sur le réseau non urbain et urbain (DOMINO).

Cette reprise d'activités sera mise en œuvre avec des mesures sanitaires garantissant la protection des enfants mais également des conducteurs et accompagnateurs. Ces dispositions sanitaires détaillées à la fin de ce CP s'entendent tant pour les transports scolaires.

Malgré la mise en place de mesures de protection, les parents sont invités à privilégier, dans la mesure du possible, toute autre solution de transport alternative (moyen de transport personnel, vélo, marche, etc.). Par ailleurs, les parents doivent s'assurer de la bonne prise en charge de leur enfant à l'arrêt de bus et du respect des gestes barrières aux points d'arrêts.

Transport non urbain :

Le service de lignes régulières Nomad (les 6 lignes) est remis en place à compter du lundi 11 mai.

Transport urbain :

Cf. CP dédié au renforcement de l'offre de transport urbain (Réseau Kéolis) et aux mesures sanitaires mises en place.

Location Vélos à Assistance Electrique (VAE) :

La remise en fonctionnement du service est prévue également le lundi 11 mai. Cette solution de mobilité particulièrement adaptée au contexte sanitaire pourrait être d'autant plus plébiscitée. Par ailleurs, l'agglomération en lien avec ses communes membres

réfléchit à la mise en œuvre d'aménagements d'urbanisme tactique et d'aménagements cyclables temporaires afin d'encourager davantage le recours à cette solution de mobilité active.

Détail des mesures sanitaires mises en place au sein des transports du territoire :

- Port du masque obligatoire pour les collégiens, mais pas pour les élèves du 1^{er} degré ;
- Port du masque obligatoire pour les conducteurs (trices), accompagnateurs (trices) ;
- A minima un siège sur deux devra rester inoccupé (ceux situés le long du couloir central) ;
- Le poste de conduite sera équipé d'une protection. L'accès usagers s'effectuera par la porte avant du véhicule une fois cette installation effectuée. Les véhicules seront désinfectés au moins une fois par jour.